

Juin 2024

## Développements récents dans la promotion de l'économie sociale et solidaire : faits marquants pour l'Afrique

### Points clés

- Ce document fournit une vue d'ensemble des récents développements mondiaux et régionaux pertinents pour la stratégie décennale de l'Union africaine (UA) en matière d'économie sociale et solidaire (ESS) et son plan de mise en œuvre.
- Elle reflète l'engagement de l'UA et de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à promouvoir l'ESS pour des sociétés épanouies, inclusives et prospères, conformément aux aspirations de l'Agenda 2063.

### Introduction

À travers sa Stratégie décennale pour l'économie sociale et solidaire (ESS) et son Plan de mise en œuvre (2023-2032), l'Union africaine (UA) vise à établir un environnement propice et favorable à l'ESS qui contribue à une voie de développement plus équitable, plus inclusive et plus durable pour le continent africain. Elle cherche à accroître l'identité, la visibilité et la reconnaissance de l'ESS en Afrique afin d'exploiter son potentiel pour améliorer la qualité de vie des citoyens, créer des emplois décents, faciliter l'autonomisation, réduire la pauvreté et les inégalités en matière de santé, d'éducation et de genre, être résilient face aux crises économiques, sanitaires et environnementales, et employer des innovations sociales et contribuer à la renaissance culturelle africaine.

L'UA envisage une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable, la démocratie et le respect des droits de l'homme, sur un patrimoine commun, des valeurs et une éthique partagées, et dont le développement est piloté par les populations, en s'appuyant sur le potentiel des Africains, en particulier des

femmes et des jeunes. La vaste expérience de l'OIT et son mandat unique au sein du système des Nations Unies pour promouvoir les coopératives et l'ESS au sens large en font un partenaire de premier plan dans la mise en œuvre de cette stratégie.

La stratégie décennale de l'UA en matière d'ESS et son plan de mise en œuvre constituent un cadre essentiel qui s'aligne sur les tendances mondiales et les bonnes pratiques en matière de promotion de l'ESS. En s'appuyant sur les réalisations passées et en favorisant une approche coordonnée, l'UA est bien placée pour tirer parti de l'ESS en faveur d'un développement durable et inclusif.

Ce document donne un aperçu des récents développements mondiaux et régionaux pertinents pour la stratégie décennale de l'Union africaine en matière d'économie sociale et solidaire et son plan de mise en œuvre. L'accent est mis sur la période qui a suivi l'adoption unanime par les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, lors de la Conférence internationale du Travail, d'une [résolution concernant le travail décent](#) et l'ESS, en juin 2022, qui comprend notamment la première définition internationale de l'ESS.

### ► Définition de l'économie sociale et solidaire

L'ESS englobe les entreprises, organisations et autres entités qui exercent des activités économiques, sociales et environnementales au service de l'intérêt collectif et/ou général, fondées sur les principes de la coopération volontaire et de l'entraide, de la gouvernance démocratique et/ou participative, de l'autonomie et de l'indépendance, et de la primauté des personnes et de la finalité sociale sur le capital dans la distribution et l'utilisation des excédents et/ou des bénéfices ainsi que des actifs. Les entités de l'ESS aspirent à la viabilité et à la durabilité à long terme, ainsi qu'au passage de l'économie informelle à l'économie formelle, et opèrent dans tous les secteurs de l'économie. Elles mettent en pratique un ensemble de valeurs intrinsèques à leur fonctionnement et cohérentes avec le souci des personnes et de la planète, l'égalité et l'équité, l'interdépendance, l'autogestion, la transparence et la responsabilité, et la réalisation d'un travail et de moyens de subsistance décents. Selon les circonstances nationales, l'ESS comprend les coopératives, les associations, les mutuelles, les fondations, les entreprises sociales, les groupes d'entraide et d'autres entités opérant conformément aux valeurs et aux principes de l'ESS.

Source : Résolution de l'OIT concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire (10 juin 2022) ; Résolution 77/281 de l'Assemblée générale des Nations unies du 18 avril 2023, intitulée " Promouvoir l'économie sociale et solidaire pour le développement durable ".

interinstitutions des Nations unies sur l'ESS (UNTFSSSE), qu'elle a cofondée et qu'elle coprécide.

L'adoption de la [résolution 77/281 de l'Assemblée générale des Nations unies \(AGNU\)](#) du 18 avril 2023, intitulée "Promouvoir l'économie sociale et solidaire pour le développement durable", a encore renforcé l'importance et la reconnaissance de l'ESS au niveau mondial. Elle encourage les États membres, les entités concernées du système de développement des Nations unies, ainsi que les institutions financières multilatérales, internationales et régionales et les banques de développement à soutenir l'ESS. Pour contribuer à sa mise en œuvre efficace, [l'UNTFSSSE a adopté un plan d'action stratégique \(2024-2026\)](#), mettant l'accent sur la cohérence des politiques, l'éducation et la recherche, le soutien financier et non financier, et les statistiques comme ses domaines prioritaires.

La Stratégie décennale de l'ESS et le Plan de mise en œuvre (2023-2032) contribuent de manière significative à la mise en œuvre des résolutions de l'OIT et des Nations unies, qui s'appuient sur les efforts visant à promouvoir l'ESS en Afrique. La Conférence régionale de l'OIT sur l'économie sociale, la réponse de l'Afrique à la crise mondiale en 2009, et les Académies de l'ESS au Maroc (2013) et à Johannesburg (2015) ont fourni un travail de fond important à cet égard. En outre, les dirigeants africains ont joué un rôle clé dans l'élaboration des deux résolutions. Avec le mandat récemment révisé de l'UNTFSSSE, l'adoption de la stratégie et du plan de mise en œuvre permet à l'UA de devenir membre de l'UNTFSSSE.

Plusieurs autres initiatives internationales offrent à l'UA des possibilités de collaboration et de partage des connaissances sur la promotion de l'ESS. En décembre 2021, la Commission européenne a adopté un nouveau [plan d'action sur l'économie sociale](#). La [Recommandation sur l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale](#) a été adoptée par le Conseil de l'OCDE au niveau ministériel en juin 2022 sur proposition du Comité local pour l'emploi et le développement économique (LEED). Le Conseil de l'Union européenne a adopté la [recommandation du Conseil du 27 novembre 2023 sur l'élaboration de conditions-cadres pour l'économie sociale](#). Le réseau ibéro-américain pour la promotion de l'ESS a été lancé en janvier 2024. Bien que la région Asie-Pacifique n'ait pas fait l'objet d'un effort régional dirigé par les gouvernements en matière d'ESS, un intérêt croissant s'est manifesté aux niveaux régional et national, comme l'a montré l'atelier régional de l'OIT sur [l'ESS pour faire](#)

## Développements mondiaux

La résolution de l'OIT a marqué un tournant dans la promotion de l'ESS au niveau international. Outre la définition de l'ESS, elle fournit des principes directeurs pour relever les défis et saisir les opportunités, et précise les rôles des gouvernements et des partenaires sociaux, ainsi que celui du Bureau international du Travail. En outre, elle a noté que, reconnaissant la pertinence de l'ESS pour son mandat depuis la fondation de l'Organisation, l'OIT a mené la promotion de l'ESS au sein du système des Nations unies, y compris par le biais d'actions normatives. Dans le prolongement de la résolution, l'OIT a adopté en 2022 une stratégie et un plan d'action (2023-2029) concernant le travail décent et l'ESS. Elle se concentre sur l'amélioration de la compréhension des réalités et des besoins connexes et sur le renforcement des capacités à promouvoir le travail décent dans et à travers l'ESS de manière cohérente. Pour renforcer la cohérence de la promotion de l'ESS au niveau international, l'OIT contribue au Groupe de travail spéciale

[progresser les objectifs de développement durable en Asie-Pacifique](#), qui s'est tenu en juin 2024.

## Développements en Afrique

Les initiatives politiques en matière d'ESS se multiplient en Afrique. Le Cap-Vert en 2016, le Cameroun et Djibouti en 2019, la Tunisie en 2020 et le Sénégal en 2021 ont promulgué des lois-cadres sur l'ESS. Des cadres nationaux sont en cours d'élaboration en Algérie, au Gabon, au Mali, au Maroc et en Afrique du Sud, entre autres. Des événements récents importants ont encore souligné l'engagement du continent en faveur de l'ESS. Le Forum mondial de l'économie sociale (GSEF), qui s'est tenu à Dakar, au Sénégal, en mai 2023, a rassemblé des dirigeants mondiaux et régionaux de l'ESS. [La Déclaration de Dakar du GSEF2023](#) a reconnu qu'en tant que premier Forum en Afrique, il s'agissait d'un événement exceptionnel pour l'internationalisation de l'ESS sur le continent. Dans la foulée, [le premier Forum africain de l'économie sociale et solidaire \(FORAESS\)](#) s'est tenu à Yaoundé, au Cameroun, en mai 2024 et a adopté une [résolution](#).

L'OIT s'est profondément investie dans le soutien à l'ESS dans les pays africains en réponse à des besoins et des opportunités spécifiques. Les résultats des études cartographiques UA-OIT sur l'ESS en République démocratique du Congo, en Égypte, au Kenya, à Madagascar, au Nigeria et en Zambie ont été analysés et synthétisés. Des notes d'information de l'OIT sur la fourniture de soins par le biais de l'économie sociale et solidaire, dont une sur le [Zimbabwe](#), ont été lancées lors de la Conférence internationale du Travail de juin 2024. La Conférence a adopté [une résolution concernant le travail décent et l'économie des soins](#), qui appelle notamment à la mise en place d'un environnement favorable pour les entités de l'ESS. Les [modules d'auto-apprentissage en ligne pour la sensibilisation à l'ESS](#), développés pour l'UNTFSSSE par l'OIT et son Centre international de formation de Turin, sont disponibles en anglais, arabe, espagnol, français, portugais et swahili, entre autres langues.

L'OIT soutient la promotion du travail décent dans et par l'ESS à travers le continent. Au Cameroun, l'OIT soutient le développement du cadre institutionnel de l'ESS et encourage le développement économique et la cohésion sociale entre les réfugiés et les communautés d'accueil en développant l'entrepreneuriat féminin et les coopératives dans les chaînes de valeur agricoles. En Côte d'Ivoire, au Ghana, au Kenya, au Mali, au Nigeria et en Ouganda, les projets de l'OIT accélèrent les opportunités d'emploi dans l'ESS et soutiennent l'élimination du travail des enfants par le biais d'entités de l'ESS dans les principales chaînes

d'approvisionnement. En Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal, l'OIT travaille avec des coopératives de producteurs sur la transition vers les technologies vertes. Au Kenya, l'OIT a soutenu le développement de la nouvelle stratégie de transformation des coopératives. Au Maroc et en Tunisie, les projets de l'OIT ciblant les entités de l'ESS des jeunes, des femmes et des communautés agricoles donnent des résultats probants. En Sierra Leone, l'OIT participe activement aux travaux législatifs visant à améliorer la loi sur les coopératives. En Éthiopie, au Kenya, au Soudan et en Ouganda, l'OIT soutient l'intégration des réfugiés et des communautés d'accueil dans les économies locales par le biais de l'ESS. En Tanzanie, l'OIT a soutenu la numérisation des registres des coopératives. L'OIT cherche également à remédier aux déficits de sécurité et de santé au travail dans l'agriculture par le biais des coopératives en Côte d'Ivoire, au Mali et en Ouganda. Ces initiatives ne sont que les points saillants des activités de l'OIT visant à faire progresser l'ESS en Afrique. La mise en œuvre de la stratégie de l'UA sur l'ESS ne manquera pas d'amplifier les efforts de l'OIT et d'autres agences des Nations unies dans le cadre d'une collaboration renforcée avec l'UA, renforçant ainsi le soutien à l'ESS sur le continent.

Les systèmes statistiques sont essentiels au suivi des progrès. Les cadres juridiques de pays comme Djibouti, le Cap-Vert, le Sénégal et la Tunisie soutiennent le développement statistique de l'ESS, souvent en rendant obligatoires des comptes satellites dédiés. En 2023, la 21e Conférence internationale des statisticiens du travail de l'OIT a présenté une [feuille de route pour l'élaboration de lignes directrices concernant les statistiques relatives à l'ESS](#). La Conférence a examiné les [progrès réalisés dans la mise en œuvre des lignes directrices concernant les statistiques des coopératives sur la base d'essais pilotes](#), notamment en Tanzanie, et a lancé une feuille de route vers des lignes directrices concernant les statistiques de l'ESS. Pour aller de l'avant, l'OIT établira deux groupes de travail techniques : l'un sur les statistiques de l'ESS en collaboration avec l'UNTFSSSE, et l'autre sur la mesure de la contribution économique des coopératives en partenariat avec le [Comité pour la promotion et l'avancement des coopératives \(COPAC\)](#).

## Regarder vers l'avenir

La Stratégie décennale de l'UA pour l'ESS et le Plan de mise en œuvre (2023-2032) ouvrent la voie à des transitions significatives dans le paysage de l'ESS en Afrique. La mise en œuvre efficace de la stratégie implique la mise en place d'un environnement propice conforme à la nature et à la diversité de l'ESS afin de promouvoir le travail décent et d'exploiter pleinement

le potentiel des entités de l'ESS, conformément aux principes et droits fondamentaux au travail, aux autres droits de l'homme et aux normes internationales du travail pertinentes. En particulier, il s'agit d'assurer que les entités et les travailleurs de l'ESS bénéficient de la liberté d'association et de la reconnaissance effective du droit à la négociation collective permet un dialogue social par le biais des organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives pour l'élaboration de mesures qui affectent directement les entités et les travailleurs de l'ESS et, le cas échéant, avec les organisations pertinentes et représentatives des entités de l'ESS concernées.

la réalisation des aspirations de [l'Agenda 2063](#) de l'UA et d'autres agendas de développement mondiaux. La collaboration continue entre l'UA, l'OIT et d'autres partenaires sera essentielle pour garantir que ces transitions soient efficaces, équitables et durables.

► **Principes directeurs de la stratégie de l'UA en matière d'ESS**

|                                                                                     |                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
|    | Droits de l'homme et de la femme                                |
|    | Sensibilité au genre                                            |
|   | Inclusion - ne laisser personne de côté                         |
|  | Travail décent                                                  |
|  | Multisectoriel et multidisciplinaire                            |
|  | Approche multi-statuts, intégrant les particularités nationales |
|  | Participation                                                   |
|  | Durabilité                                                      |
|  | Développement local                                             |

En conséquence, la mise en œuvre effective de la stratégie décennale de l'UA en matière d'ESS et de son plan de mise en œuvre (2023-2032) devrait contribuer de manière significative au développement durable et à

|                |                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Contact</b> | <b>Siège de l'Union africaine</b><br>Département de la santé, des affaires humanitaires et du développement social (HHS)<br><a href="http://www.au.int/fr/hhs">www.au.int/fr/hhs</a> | <b>Organisation internationale du Travail</b><br><b>Unité pour l'Economie coopérative, sociale et solidaire (COOP/SSE)</b><br><a href="https://www.ilo.org/fr/themes-0/cooperatives">https://www.ilo.org/fr/themes-0/cooperatives</a><br><a href="https://www.ilo.org/fr/themes-0/economie-sociale-et-solidaire">https://www.ilo.org/fr/themes-0/economie-sociale-et-solidaire</a> |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|